

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-R-039

Séance du 20 septembre 2022

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle
Régionale des Isles du Drac**

Lors de la séance du 20 septembre 2022, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac.

Le CSRPN souligne la qualité de ce dossier complémentaire qui apporte la description attendue du projet et des enjeux de biodiversité. Il insiste sur la nécessité de parvenir à mettre en place des lâchers morphogènes suffisamment fréquents pour atteindre l'objectif de remobilisation de la terrasse alluviale dans un délai raisonnable. Ce retour conditionne en effet, si cette phase expérimentale en confirme l'intérêt, la mise en œuvre du programme de recharge sédimentaire complet, qui est indispensable à la conservation à long terme de la fonctionnalité de cette réserve naturelle.

Le CSRPN rend un **avis favorable** avec les recommandations suivantes :

1. Il ne semble pas nécessaire de surélever les plaques pour protéger les pieds de Cirse de Montpellier dans la traversée du bras secondaire. En effet, ce dispositif présente un risque de compactage accru du sol au droit des plots supports. Il apporte en outre une complexité de mise en œuvre, un coût et une consommation énergétique supplémentaire. Les retours d'expérience de pose de plaques à même le sol ont déjà démontré leur efficacité dans des contextes similaires.
2. La gestion des Espèces Exotiques Envahissantes est un enjeu fort sur le site, et il convient de déterminer et expliciter le devenir des souches ligneuses arrachées lors du décapage, en particulier pour ce qui concernent les deux EEE que sont le robinier et le buddléia. La période prévue entre septembre et octobre est un risque supplémentaire de dispersion des graines de buddléia.
3. Les bancs et terrasses alluviales sont susceptibles de présenter des espèces à enjeux importants sur la fonge, la bryoflore et les lichens. Il serait opportun d'envisager des inventaires sur ces groupes dans le prochain plan de gestion.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

